

JACQUEMART'0

Restez gravé dans l'histoire !



3 nouveaux plateaux

3^{ème} édition



Dimanche 10 juin 2018



HYUNDAI



CAHIER DES CHARGES de la course **JACQUEMART'0 2018**

Un événement organisé par les associations

Moulins Quartier Historique et Bouge Toi Moulins

en étroite collaboration avec les Services Techniques de la Ville de Moulins



Coordonnées utiles pour l'événement :
bougetoimoulins@gmail.com - 06 48 18 14 58

COURSE DE CAISSES DE DESCENTE le 10 Juin 2018

Les bolides sont des véhicules à 3 ou 4 roues de formes diverses, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal. Leur déplacement résulte de l'effet de la propulsion manuelle. Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, manivelles, etc ... est interdit dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie de poussée manuelle. L'emploi de batteries à acide est interdit même pour l'éclairage. Les piles sont autorisées (12 piles max.)

1 : Construction de la caisse de descente

Dimensions : La taille du bolide ne doit pas dépasser 1,50 m de large, 2,50 m de long et 2 m de long et 2m de haut. Empattement minimum 1 m. (distance entre l'axe des roues de devant et l'axe des roues de derrière). Son poids ne doit pas dépasser 120 kg maximum (à vide, sans son pilote), raison pour laquelle il faut limiter les pièces métalliques. Sa surélévation doit être d'au moins de 5 cm au-dessus du sol et de maximum 32,5 cm au-dessus du sol.

Matériaux : Tous matériaux utilisés ne doivent pas présenter de caractères dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Pour la protection du pilote et des spectateurs, les matériaux tels que le carton ondulé, le grillage, les plastiques ondulés sont interdits. La « carrosserie » du bolide doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. La conception du bolide doit permettre au pilote de quitter facilement son véhicule. **L'usage du verre est strictement interdit.** Roues équipées de pneus gonflables ou pleins (Faire attention à la pression recommandée pour chaque modèle de pneu).

Direction : Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe centrale, ...).

En revanche, il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum, vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages. **Seuls les volants fermés de formes arrondis sont autorisés.**

(Voir schéma)



Ces deux modèles sont donc autorisés

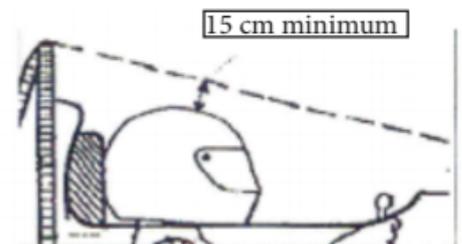
Châssis : Le plancher doit être complet sous le pilote. Il peut être en bois ou en ferraille mais attention au **poids** et aux **bords tranchants**. Les protections latérales doivent avoir une hauteur minimum de **20 cm au-dessus** de l'assise du siège du pilote. S'il y a un siège, il doit être **solidement fixé** au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm du sol, sinon un dossier assurant **l'appui dorsal est obligatoire**. A l'exception du pilote et de l'éventuel co-pilote, aucune partie amovible n'est tolérée sur le bolide. Des lests sont autorisés mais ils doivent être solidement fixés au châssis (boulonnés ou soudés). **Chaque véhicule devra avoir un crochet de remorquage** ou un anneau solidement fixé à l'avant et à l'arrière afin de faciliter le remorquage des véhicules en haut de la piste.

Système de freinage : Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. Il doit obligatoirement agir sur 2 roues (et non une seule). De plus, **les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction.**

Accessoires : Chaque bolide doit être équipé d'un système d'alerte acoustique (plus communément appelé « klaxon ») en état de fonctionnement, ceci est obligatoire car c'est un équipement de sécurité pour avertir de son approche. Les **feux d'artifices et autres fumigènes sont interdits** dans et sur les véhicules de course. Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.

Sécurité du pilote (et du co-pilote) : Chaque bolide devra être équipé de **ceintures de sécurité**. Chaque véhicule devra également être équipé d'un **arceau de sécurité** avec une hauteur minimum de 15 cm au-dessus de la tête du pilote.

(Voir schéma)



2 : Assurances

Chaque participant à une course (centre de loisirs, club, association, personne physique) doit être assuré à la fois en risques corporels et en responsabilité civile. Chaque organisateur de course doit être également assuré (risques corporels des membres de l'organisation, des participants, du public – responsabilité civile). Se référer au décret 55 1366 du 18 Octobre 1955. Penser à récupérer toutes les assurances pour l'inscription.

Décret n°55-1366 du 1^{er} Octobre 1955 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique : Une étude de La loi n°85-677 du 5 Juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation.

3 : Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course, y compris les dimensions du châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou de ses parents), des axes, des freins etc...

4 : Equipement du pilote pour participer à la descente, le pilote devra porter

Casque intégral, combinaison couvrante (type bleu de travail), gants couvrants (pas mitaines), chaussures fermées. L'utilisation de coudières et grenouillères est fortement recommandée.

Avant chaque descente de pilote « et co-pilote » seront soumis à un test d'alcoolémie – en cas de doute l'organisateur se réserve le droit de disqualifier une équipe « positive » à ce test.

5 : Equipe

L'équipe est composée d'un ou deux pilotes avec une équipe de 2 pousseurs qui ne pourront se relayer qu'au passage au stand. Bien-sûr, tout autre membre encourageant les compétiteurs sont bienvenus (cheerleader, supporter, famille, etc...).

6 : Les étapes avant la course

Du 20 Janvier au 20 Mai – Inscription : remplir le dossier d'inscription (fiche d'information d'équipe, assurances et chèque de 50€ au nom de l'Association Bouge Toi Moulins). Chaque concurrent, en signant son bulletin d'inscription, assure avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tous les termes sans exception. Il devra se soumettre scrupuleusement aux horaires et consignes de l'organisateur.

Du 21 mai au 25 mai et du 28 mai au 1^{er} juin 2018 - 1^{er} Contrôle technique, chaque participant s'engage à mettre à disposition de l'organisateur son véhicule pour un premier contrôle technique. Si le véhicule passe le contrôle technique alors l'organisateur gardera le véhicule en sa possession. En cas de non-conformité du véhicule, le participant pourra récupérer son bolide pour le modifier.

Du 4 au 8 juin 2018 - 2^{ème} contrôle technique, seulement pour les équipes n'ayant pas passé favorablement le 1^{er} contrôle technique, suite à ce 2nd contrôle technique, l'organisateur gardera les véhicules dans un espace sécurisé et sec jusqu'au jour J.

7 : L'organisation le Jour J

10H à 12H30 – Essais : le matin, les équipages retrouveront sur le lieu de la course leur bolide et auront droit à une séance d'essais libres.

14H à 17H – 3 courses de descente chronométrés avec : 14H – 1^{ère} course, 15H – 2^{ème} course, 16H – 3^{ème} course

Le départ se fait sur le plat, le véhicule étant poussé par le ou les pousseurs sur 5m jusqu'à la ligne de départ où sera déclenché le chronomètre, la poussée ne devra plus être effective passée cette zone, c'est-à-dire que les pousseurs ne devront avoir aucune partie du corps en liaison avec le véhicule au-delà de cette zone. Le dépassement de la zone de poussée sera sanctionné d'un malus de temps.

La ligne d'arrivée, le concurrent devra immobiliser le véhicule et se rendre disponible auprès de l'organisation pour acheminer le véhicule vers le paddock. Ce transfert se fera par remorquage avec un véhicule de l'organisation. De plus, une fois arrivé, le pilote doit le plus vite possible sortir de son véhicule afin de libérer la zone d'arrivée et le placer dans la zone prévue.

Les réparations entre deux courses : si vous avez à effectuer des réparations sur votre véhicule, seul le garage partenaire sera responsable de la mise en course de votre équipe. Il vérifiera la conformité des réparations apportées.

8 : Prix et classements

Le classement sera décomposé en 2 parties distinctes sur le total des temps de courses de l'après-midi cumulé pour donner lieu à un temps moyen. Le classement des véhicules construits avec un châssis de Kart et le classement des véhicules construits sans châssis de Kart. Un prix particulier sera décerné au véhicule ayant réalisé le meilleur temps de la journée. La course donnera lieu à un classement des descentes les plus rapides – Un autre classement se fera sur l'esthétique et l'originalité des véhicules et de l'équipage déterminé par un jury officiel + le public.

9 : Récompenses

En fonction du nombre d'inscription, les récompenses seront plus ou moins importantes. A ce jour, une dizaine de partenaires offrent à Moulins Quartier Historique et Bouge Toi Moulins de quoi récompenser chacun des participants. Soyez en assurés, les premiers comme les derniers seront enchantés d'avoir bien déliré toute une journée, tout en repartant dignement récompensés.

Que la force soit avec vous ;-)